

INFOS UTILES

MAIRIE

42 avenue des Deux Châteaux 77600 - GUERMANTES

- **2** 01.60.07.59.12
- accueil@guermantes.fr
- www.guermantes.fr
- **f** mairiedeguermantes
- @Guermantes77600
- mairiedeguermantes

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

- Les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
- Les mercredi et samedi

de 9h à 12h

Accueil téléphonique :

tous les jours sauf les mercredi et samedi après-midi.

SIETREM

ZAE La Courtillière 3 rue du Grand Pommeraye 77400 - SAINT THIBAULT DES VIGNES

- **1** 0.800.770.061
- info@sietrem.fr
- www.sietrem.fr

POLICE

Composez le 17

POMPIERS

Composez le 18

SAMU

Composez le 15

A VOS APPAREILS PHOTOS!

Journal municipal réalisé et imprimé en mairie en 500 exemplaires.

Directeur de la publication : M. Marchand Maquette : M. Tordeux

La rédaction se réserve le droit de modifier les textes reçus et décline toute responsabilité en cas d'événements annulés ou déplacés.

ENQUÊTE PUBLIQUE DU SIAM DU 16/03/2022 AU 16/04/2022

concernant l'autorisation d'exploitation d'une unité de méthanisation de boues et de graisses d'assainissement à Saint Thibault des Vignes.

<u>Consultation des dossiers</u>:

- en mairie de Guermantes
- sur www.seine-et-marne-gouv.fr/publications/enquetes-publiques

Edito du Maire



Chères Guermantaises, chers Guermantais,

Je ne peux commencer mon édito sans évoquer la crise sanitaire puisqu'elle fait partie désormais de notre quotidien. Malgré des signes d'accalmie, il nous faut rester vigilants et continuer les gestes barrières.

L'année a débuté par quelques événements organisés par la municipalité : une conférence thématique sur André Malraux, deux formations au premier secours et une

collecte au profit des Restos du Cœur. La solidarité est plus que jamais indispensable et je tiens à remercier les habitants qui ont généreusement répondu à l'appel de l'association, rendant cette collecte réussie et pleine d'espoir. D'autres manifestations sont prévues prochainement : la chasse aux œufs, le troc et puces, et le marathon de Marne et Gondoire, entre autres. Nous espérons vous y retrouver nombreux.

Les mois d'avril et juin prochain seront marqués par des scrutins nationaux majeurs. Les 10 et 24 avril, vous serez appelés à élire le futur Chef de l'État et les 12 et 19 juin vous choisirez votre Député. Nous attendons les directives préfectorales pour savoir s'il sera possible de délocaliser le bureau de vote à l'Espace Marcel Proust. Quoi qu'il en soit, tout sera fait pour vous accueillir dans le respect des règles sanitaires. En attendant, je vous invite à lire l'article consacré aux élections afin de prendre connaissance des nouveautés sur les cartes électorales et les procurations.

Autre sujet majeur : la fibre ! Selon nos dernières informations, des travaux de génie civil sont encore en cours. Après la fin des travaux, l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) impose un gel commercial de 3 mois aux opérateurs avant toute commercialisation. Si tout se passe bien, les offres commerciales devraient pouvoir débuter courant juin. Enfin, je profite de cette édition pour souhaiter la bienvenue à Mme Sandrine Brites, qui vient de prendre ses fonctions à l'accueil de la mairie après le départ à la retraite de Nadine Mayen.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre bulletin.

Fidèlement,

Denis Marchand, Maire de Guermantes

COLLECTE en raison de la crise humanitaire en UKRAINE le samedi 12 mars 2022 entre 9h et 12h à l'EMP

de préférence des dons de produit d'hygiène, de secours ou de logistique

Nouveau: guichet unique ADS



Depuis le 1^{er} janvier 2022 et dans le cadre de la mise en place de la Saisine de l'Administration par Voie Electronique (SVE), la commune de Guermantes s'est dotée d'un guichet unique à destination des professionnels intervenant dans le domaine de l'urbanisme et des particuliers (ou personnes morales) pour le dépôt des demandes

d'autorisation d'urbanisme. Ce portail permet aux particuliers (ou personnes morales) de déposer en ligne des dossiers d'urbanisme dématérialisés (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager et permis de démolir) ainsi qu'aux notaires et aux géomètres (déclaration d'intention d'aliéner et certificats d'urbanisme).

Le service urbanisme se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au ☎ 01.60.07.59.12. Pour tout problème de connexion, merci de contacter l'intercommunalité de Marne et Gondoire par mail à ⋾ sig@marneetgondoire.fr



Accéder au guichet unique 🕟 ww.urba.marneetgondoire/guichet-unique









Les Randonneurs de la Brie rejoignent Guermantes



C'est en 1979 qu'un Guermantais, Jean Luttenauer a créé le club cyclo *Les Randonneurs de la Brie* à Conches. Le comité des fêtes de Conches était alors la seule association active sur les deux communes et elle organisait des sorties vélo le dimanche matin. Jean décida rapidement de créer un club rattaché à FFC (Fédération Française de Cyclotourisme) qui rassemble assez vite une cinquantaine d'adhérents : le Val Guermantes et le Laurençon hébergent des jeunes ménages amateurs de sports en plein air.

Côté Guermantes, dixit Jean, "le foyer rural n'était qu'un baraquement en bois où la Baronne Hottinguer œuvrait très intelligemment mais il n'y avait pas encore de club de tennis, de bridge, de danse etc ... " 43 ans plus tard, les deux communes ont bien changé, les intercommunalités ont été créées, le club s'est adapté. Essentiellement Conchois et Guermantais à l'origine, les membres sont aujourd'hui majoritairement des autres communes de Marne et Gondoire. La moyenne d'âge a augmenté, la vitesse moyenne a diminué, mais la motivation est toujours là. L'effectif se maintient à 25 cyclos depuis plusieurs années. Patrice Allain, un autre Guermantais, a repris les rênes du club depuis 1983 et les tient toujours! Et il nous semblait logique de rejoindre les associations de Guermantes.

Le club organise des sorties le dimanche matin et le mercredi après-midi. Nous participons aux randos organisées par les clubs FFCT proches (Thorigny, St Germain, Esbly, ...) et aux manifestations FFCT nationales ("Semaine Fédérale"). Chaque année, nous organisons un week-end hors du département et une semaine dans une région (Alsace, Bretagne, Normandie ...) voire à l'étranger (Belgique, Irlande). L'envie du vélo et de la découverte est toujours présente! Si vous ou votre entourage êtes intéressés par nos activités, n'hésitez pas à nous contacter; c'est avec plaisir que nous vous ferons découvrir les petites routes de la Brie.



www.club.quomodo.com/randonneurs de la brie

Patrice Allain, Président de *Les Randonneurs de la Brie*

La Boule Guermantaise



Cette année 2022 est encore marquée par la COVID-19 et ses restrictions qui semblent être amenées, d'après les autorités, à disparaitre. Je tiens à remercier les adhérentes et les adhérents de *la Boule Guermantaise*, qui ont fait preuve de civisme

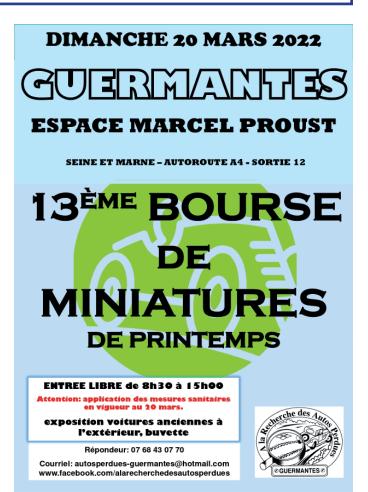
en respectant les gestes barrières auxquels nous étions soumis.

Le beau temps et la levée progressive des restrictions, a vu le retour des membres de notre association sur le boulodrome, ce qui nous a obligé à limiter le nombre des joueurs sur l'espace de jeu existant afin d'assurer la sécurité des participants. Des joueurs se sont donc expatriés sur les terrains du haut de Lagny afin de pouvoir pratiquer leur loisir en toute sécurité.

C'est pour cette raison que nous attendons avec impatience, la fin des travaux du deuxième boulodrome et son ouverture, qui devrait nous permettre de nous retrouver en toute convivialité et reprendre nos tournois internes.

Si toutes ces conditions sont réunies, nous envisageons d'organiser le 9 avril prochain le tournoi de la commune de Guermantes qui sera réservé en priorité aux adhérentes et adhérents de notre association et aux Guermantaises et Guermantais, Conchoises et Conchois non adhérents.

Daniel Poupart, Président de *la Boule Guermantaise*



Le règlement des déchetteries s'adapte

Depuis le 1^{er} février, un nouveau règlement des déchetteries est entré en fonctionnement avec des nouvelles conditions d'accès, des nouveaux horaires et une modification de la quantité de déchets autorisée.

Adaptation des horaires d'été

Après avoir analysé les périodes d'affluence et pour faciliter l'accès aux habitants, les horaires d'ouverture en période d'été (du $1^{\rm er}$ avril

au 30 septembre) sont modifiés (voir ci-contre). Les horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars) restent identiques.

Du 1er avril au 30 septembre	Croissy- Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles S'-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h	14h30 -18h30	9h-18h30
Mardi, jeudi & vendredi	14h30 - 18h30	9h-13h	
Samedi	9h - 12h / 14h - 18h30		
Dimanche	9h- 12h30		10h - 12h30



Conditions d'accès facilitées

Tous les véhicules de moins de 3,5 tonnes sont autorisés, dans la limite de 26 visites par an.

Attention, le badge est exigé à l'entrée des déchetteries, tout comme la pièce d'identité. En cas de non présentation de ces documents, l'usager se verra refuser l'accès aux structures. Lors de la première visite en déchetterie, un habitant qui ne possède pas encore de badge pourra en faire la demande auprès du personnel des déchetteries en présentant un justificatif de domicile et une pièce d'identité. En cas de perte du badge, l'usager devra se rapprocher des services du SIETREM pour en obtenir un nouveau.

Quantités de déchets autorisées

Le volume de déchets apporté est limité à 1m³ par jour, par foyer et par véhicule. En cas d'apport important de déchets verts, la quantité totale des apports peut s'élever à 2m³. La quantité de pneumatiques autorisée s'élève à 8 par an et par foyer. Quant aux déchets dangereux, 10 pots ou bidons maximum (d'une contenance de 25 litres maximum) peuvent être déposés par mois et par foyer. Enfin, l'apport d'huiles usagées est limité à 10 litres par mois et par foyer. La liste des déchets acceptés et le règlement complet sont disponibles sur le site du SIETREM.



🖺 0.800.770.061 🖅 info@sietrem.fr 🚱 www.sietrem.fr

HUILES DE FRITURES USAGÉES : COMMENT BIEN S'EN DÉBARRASSER ?

Saviez-vous que plus de 60 % des huiles de friture ne sont pas triés correctement ou déversés dans la nature ? Il est grand temps de changer nos habitudes ! Après plusieurs cycles de cuisson, les huiles de friture perdent en qualité et doivent être remplacées. Pour bien s'en débarrasser, il suffit de les reverser dans un récipient (comme leur emballage d'origine) et de les déposer dans les bornes prévues à cet effet installées dans l'ensemble des déchetteries du SIETREM. Elles pourront

alors être traitées et valorisées en biocarburant ou en électricité verte!

Attention, il ne faut pas verser les huiles de friture dans un évier, elles pourraient encrasser et obstruer les conduits d'évacuation.



JE SOUHAITE DEMANDER UN CHANGEMENT DE VOLUME DE BAC

Vous habitez en logement individuel ou collectif et le volume de votre bac de tri ou de votre bac pour les emballages en verre n'est plus adapté à vos besoins ? Contactez le SIETREM pour demander un changement de bac. Vous pouvez également formuler une demande de changement de conteneur via leur site internet (rubrique commande et maintenance). Selon le type de votre logement et la composition de votre foyer, les agents du SIETREM vous proposeront la meilleure solution.



En cas de vol, les conteneurs sont remplacés gratuitement par d'autres bacs de volume équivalent sur présentation du procès-verbal de déclaration de vol

Formation "Gestes qui sauvent"

A l'initiative du CCAS de la commune et avec le concours des élus, une trentaine de Guermantais a été formée par la FFSS aux gestes qui sauvent : protection, alerte, hémorragies externes (compression directe et pose du garrot), plaies, perte de connaissance, arrêt cardiaque (utilisation d'un défibrillateur). Ce dispositif ambitieux de formation doit permettre de développer la capacité de chacun à répondre aux urgences que nous sommes susceptibles de rencontrer au quotidien. Désormais, ces stagiaires seront mieux armés pour faire face à des situations d'urgence.





Conférence sur André Malraux

Lors de la conférence du 5 février dernier, la vie d'André Malraux a été brillamment narrée par Josée Yonnet, professeur agrégée honoraire de lettres, devant un auditoire attentionné et subjugué. Un grand merci à notre conférencière qui est déjà intervenue à Guermantes pour nous transporter, entre autres dans la vie de Marcel Proust et a participé en tant que membre du jury à notre premier concours de nouvelles.



Concert de guitares à l'église

Jeudi 17 février, la guitare était à l'honneur en notre église de Guermantes. Les élèves de tout âge, du conservatoire intercommunal de Marne et Gondoire ont offert une douce et rythmée pause musicale devant un public nombreux. Les organisateurs remercient entre autre la commune pour son accueil.





Marche pour Estelle

L'association Estelle a organisé une marche silencieuse ce samedi 8 janvier à Guermantes. Cette date a marqué les 19 ans de la disparition d'Estelle Mouzin, et de nombreux Guermantais se sont associés à ce moment fort. N'oublions pas !

L'association dispose d'un site internet pour consulter les dernières actualités sur :

www.association-estelle.assoconnect.com



Collegie des Restos du Coeur

Le 5 février, les élus et administrés volontaires, étaient présents pour collecter les denrées et produits de première nécessité apportés par les Guermantais. Comme chaque année, les donateurs ont été généreux. Les Restaurants du Cœur de Lagny les remercient chaleureusement.





ÉLECTIONS 2022 : procuration et nouvelle carte d'électeur

L'élection du président de la République se déroulera le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour. Les bureaux de vote à Guermantes seront ouverts de 8h à 19h.

L'année 2022 est une année de refonte électorale. Chaque électeur recevra courant mars une nouvelle carte électorale. Sa présentation à l'entrée du bureau de vote n'est pas obligatoire mais elle est fortement conseillée pour faciliter les opérations de contrôle et fluidifier la file d'attente. Par contre, la pièce d'identité reste obligatoire pour pouvoir voter.



Vote par procuration

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre. Votre mandataire devra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place. 3 façons de faire une procuration :

- En ligne sur ③ www.maprocuration.gouv.fr
- En complétant le Cerfa n°14952*03 disponible sur (www.service-public.fr
- En remplissant une procuration sur place au commissariat de police

Pensez à récupérer auprès du mandataire ses données d'état civil, sa commune de vote et son numéro national d'électeur.

Quel que soit le mode choisi, vous allez devoir faire valider votre procuration en vous rendant au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal selon les services à votre disposition. Attention : vous devez faire la procuration le plus tôt possible à cause des délais d'acheminement pour les formulaires papier. Si la mairie ne reçoit pas la procuration à temps, le vote par procuration ne sera pas possible.



Nouvelle carte d'électeur avec QR code

La nouvelle carte électorale est dotée d'un QR code. En scannant celui-ci, vous accédez directement à l'ensemble des démarches utiles sur le site dédié aux élections du ministère de l'Intérieur. Vous pouvez également consulter des informations générales sur les élections : rôle, finalité du vote et modes de scrutin. Ce QR code est le même pour toutes les cartes et pour tous les électeurs. Il n'y a aucune collecte de données personnelles. Il ne sert qu'à orienter l'usager vers le portail internet dédié aux élections du ministère de l'Intérieur.



Chiens en laisse et chiens dangereux

Cas général

Tenir son chien en laisse, tout au moins en ville et dans certains lieux publics fréquentés, est recommandé pour sa sécurité mais aussi parce qu'il s'agit d'une obligation légale.

Le règlement sanitaire départemental prévoit que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Chiens susceptibles d'être dangereux

Un chien d'attaque ou un chien de garde et de défense doit être tenu en laisse par une personne majeure lorsqu'il circule sur la voie publique ou dans les parties communes d'un immeuble collectif. Il doit également être muselé.

L'arrêté du Maire n°13-20217 (disponible sur 🚱 www.guermantes.fr) précise les conditions de détention d'un chien de 1ère ou de 2ème catégorie et l'obligation de demander un permis de détention en mairie.

Les chiens concernés sont les suivants :

- Pit-bulls : chiens de races ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier
- Boerbulls : chiens de race ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Mastiff
- Chiens de race ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux
- Chiens de race ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler













LE ROTTWEILER









N'oubliez pas de vous inscrire à la newsletter sur www.guermantes.fr

ATTENTION AUX TRAVERSÉES **DE GUERMANTES A VÉLO!**

3 courses cyclistes, organisées par des associations extérieures, emprunteront lors de leurs itinéraires la RD217 bis :

ॐ le 6 mars de 7h30 à 15h

Merci de votre vigilance.





En poste depuis le 14 février, Sandrine est en charge de l'accueil, de l'état-civil, cimetière, des élections et du CCAS. Bienvenue à Guermantes!

ÉTAT-CIVIL

Naissance de :

• Mélodie Rousseau le 2 janvier